

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2660

1<sup>er</sup> octobre 2014

### SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR .....	127636	OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l. .....	127656
Afin (Holding) S.A. ....	127636	OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l. ....	127656
Agence d'Assurance Gruen John Sàrl ...	127638	Opaline Investissements S.A. SPF .....	127680
Aisch Zenter S.A. ....	127638	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	127664
Alezan S.A. SPF .....	127639	Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l. ....	127671
All4Lift S.A. ....	127637	Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l. ....	127673
Alma Santa S.à r.l. ....	127636	Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l. ....	127674
Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF .....	127638	Reigate Square Holdings S.à r.l. ....	127669
Amizmiz Lux S. à r. l. ....	127637	Rio Dois Irmaos S.à r.l. ....	127661
Amizmiz Lux S. à r. l. ....	127640	Safety Lux S.à r.l. ....	127680
AM Mining .....	127637	Sandocan SCI .....	127637
Antiqua SA .....	127635	SB International S.à r.l. ....	127634
Antiqua SA .....	127636	SEB Asset Management S.A. ....	127634
Antiqua SA .....	127639	SECOND INVEST .....	127680
Antiqua SA .....	127639	SEH S.à r.l. ....	127634
Arcano (SCA) SICAR .....	127634	Serenitude S.A. ....	127665
Argonauts Management S.A. ....	127639	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris V S.à r.l. .....	127645
Arlys .....	127640	Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm S.à r.l. ....	127647
Arpagon S.A. ....	127640	Super-Max Luxembourg S.à r.l. ....	127680
Artemide S. à r.l. ....	127639	The Boston Consulting Group Luxem- bourg S.à r.l. ....	127634
Art' Lux Voyages & Evenements .....	127640	Triton Debt Opportunities S.C.A. ....	127648
Atevco Holding Sàrl .....	127638	UBP International Portfolio .....	127641
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l. ....	127640	Unilabs Co-Invest S.A. ....	127635
b-to-v S.à r.l. ....	127638	Vaulux International SPF S.A. ....	127635
Canterbury Square Holdings S.à r.l. ....	127646	VC SolEs Invest S.à r.l. ....	127676
Fidessa Business Services S.à r.l. ....	127651	Villa Lago Holding S.A. ....	127636
iDbyMe .....	127635	VQ Energy One S.C.A. ....	127661
Luxequip Bail S.A. ....	127644	Wansart S.à r.l. ....	127637
« MaVetLou » .....	127654	Wellsford S.à r.l. ....	127635
Morgan Stanley Asset Management S.A. .....	127642		
MTX Connect S.à r.l. ....	127642		
NC <sup>2</sup> Luxembourg S.à r.l. ....	127656		
Novacap Asset Management S.A. ....	127659		
NTP II S.à r.l. ....	127659		
Nucléo Sporting Differdange a.s.b.l. ....	127678		

**SB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 535.375.537,25.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108932/10.

(140130177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.468.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108933/10.

(140129942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**SEH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 172.608.

Les comptes annuels de la société SEH S.à r.l. au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108935/10.

(140129590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 123.017.825,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 144.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108978/10.

(140129542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Arcano (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 140.325.

Il résulte des actes de la Société que le siège social du Gérant commandité de la Société, ARCANO GLOBAL OPPORTUNITY II MANAGEMENT S.à r.l. se situe désormais au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCANO (SCA) SICAR

Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque

Signature

Référence de publication: 2014109098/14.

(140130791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Vaulux International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 65.828.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour VAULUX INTERNATIONAL SPF SA

Référence de publication: 2014109027/12.

(140129690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Unilabs Co-Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 36.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 177.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 July 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014109011/10.

(140130217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Wellsford S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 143.645.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014109048/11.

(140129247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**iDbyMe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 154.236.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014109083/11.

(140131178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Antiqua SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.263.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

Pierre LENTZ.

Référence de publication: 2014109137/10.

(140131235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Alma Santa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 157.299.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109126/9.

(140131358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Afin (Holding) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.017.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109115/9.

(140131270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 16 juillet 2014.*

*Résolution:*

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A, avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, jusqu'au l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109109/16.

(140130936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Villa Lago Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 103.870.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23/07/2014.

Référence de publication: 2014109031/10.

(140129602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Antiqua SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.263.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

Claude SCHMITZ.

Référence de publication: 2014109136/10.

(140131235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**AM Mining, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109130/9.

(140131554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Amizmiz Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.962.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109131/9.

(140131421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Sandocan SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 4.311.

En date du 10 octobre 2013, une cession de parts a eue lieu dans la Société Civile Immobilière «SANDOCAN SCI» et la détention des parts sociales entre les nouveaux propriétaires se présente ainsi:

1) AMA-DEO SA, 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette . . . . .	50 parts
2) AETOS IMMOBILIERE SA, 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette . . . . .	50 parts
Total . . . . .	100 parts

Esch/Alzette, le 10 octobre 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014109075/15.

(140130425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Wansart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 1, am Fleiberberg.

R.C.S. Luxembourg B 124.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109045/10.

(140129929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**All4Lift S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALL4LIFT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014109124/11.

(140131058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Atevco Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.644.

L'adresse professionnelle de M. Ricardo RODRIGUEZ, gérant de classe A de la Société, est désormais au 785, Admiralty Parade, Naples, Florida 34102, United-States en lieu et place de 41, West Putman ave., 2<sup>ème</sup> étage, United-States - CT 06830 Greenwich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109107/12.

(140130957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 134.597.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2013 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 22/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109088/11.

(140130435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**b-to-v S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.075.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Juli 2014.

*Für b-to-v S.à r.l.*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014109079/13.

(140131533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Agence d'Assurance Gruen John Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 175, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 171.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109120/9.

(140131033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Aisch Zenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfeld, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109122/9.

(140131189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Alezan S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109123/9.

(140130871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Antiqua SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.263.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

Gerdy ROOSE.

Référence de publication: 2014109138/10.

(140131235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Antiqua SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.263.

Nous avons l'honneur de vous informer, que par la présente, nous nous démettons, à effet immédiat, de nos fonctions de Commissaire de votre société.

Luxembourg, le 06 juin 2014.

AUDIEX S.A.

Référence de publication: 2014109139/11.

(140131235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.857.050,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Il résulte des actes de la Société que l'adresse de Monsieur Lorenzo Baroni, gérant de la Société, est changé en date du 14 juillet 2014 est se situe désormais au 5<sup>ème</sup> étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 6DL, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTEMIDE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014109146/14.

(140130750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Argonauts Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 101.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2014109140/10.

(140131649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Arlys, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.429.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109141/10.

(140131373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Arpagon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109144/9.

(140131505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Amizmiz Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.962.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109133/9.

(140131423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Art' Lux Voyages & Evenements, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 156.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2014109145/12.

(140130571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Les comptes annuels au 24 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Gregor McMillan

*Gérant*

Référence de publication: 2014109156/14.

(140130420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**UBP International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 7.635.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of UBP INTERNATIONAL PORTFOLIO (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated on 6 July 1967 under the denomination of "Alexander Hamilton Fund" by deed of Maître Carlo Funck, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 100 of 14 July 1967.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 September 2013, by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number 7.635 of 4 December 2013.

The Meeting is opened with Me Yves Elvinger, Maître en droit, residing professionally in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs Solveig Giovanardi, employee, residing professionally in 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Silvano Del Rosso, employee, residing professionally in 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. All the shares being registered shares, the Meeting was convened by notices containing the agenda sent to every shareholder by registered mail on 19 May 2014.

II. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. A quorum of 50% of the capital is required in order to validly deliberate on the sole resolution of the agenda and decisions are taken by an affirmative vote of two-thirds of the votes cast at the Meeting.

IV. It appears from the attendance list that out of 993,566 shares of the Company currently in issue, 749,653 shares are present or represented at the Meeting.

V. The sole item on the agenda of the Meeting is the following:

"To approve, on the basis of the common merger proposal, the merger of the Company into UBAM, incorporated in Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at 287-289, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 35.412 and qualifies as société d'investissement à capital variable organised as an umbrella fund pursuant to Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, with effect on 10 July 2014 (midnight), as a consequence of which the Company will cease to exist."

It results from the foregoing that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the sole item of the agenda.

Then the Meeting unanimously takes the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to approve, on the basis of the common merger proposal, the merger of the Company into UBAM, with effect on 10 July 2014 (midnight), as a consequence of which the Company will cease to exist.

In accordance with Article 66(4) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, the undersigned notary records in the present deed the 10 July 2014 as effective date of the merger of the Company into UBAM, as a consequence of which the Company will cease to exist.

All the books and records of the Company during a period of five years at the former registered office of the Company at L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

The appearing persons and the undersigned notary noted that the French translation of the present deed is not required in accordance with article 26(2) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and that therefore no French translation of the present deed will follow the English version.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: Y. ELVINGER, S. GIOVANARDI, S. DEL ROSSO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2014. Relation: LAC/2014/25956. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109012/68.

(140130291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

The Consolidated version of the management regulations with respect to the common fund MORGAN STANLEY MONEY MARKET FAMILY has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La version consolidée du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement MORGAN STANLEY MONEY MARKET FAMILY a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014108726/14.

(140129876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**MTX Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue A. Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 177.706.

In the year two thousand fourteen, on the eleventh of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Ilya Balashov, residing at 12, rue Eich, L-3352 Leudelange,
2. Ksenia Korneva, residing at 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg,

Both here represented by Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of MTX Connect S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Graham A. Bell, L-3235 Bettembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 30, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1756 of July 22, 2013.

- that the shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders accept the appointment as manager for an indefinite term of Mr Ilya Balashov, born in Kemerovo, Russia, on July 3, 1976, residing in 12, rue Eich, L-3352 Leudelange.

*Second resolution*

The shareholders decide to amend the fiscal year so that it will begin on 1 July and will end on 30 June of the following year.

Notwithstanding, the fiscal year beginning on 1 January 2014 was closed on June 30, 2014, and the next fiscal year began on 1 July, 2014 and will end on 30 June, 2015.

Thus, the shareholders decide to amend articles 15 and 16 of association of the company to give them the following content:

“ **Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of July and ends on the 30<sup>th</sup> of June of the following year.”

“ **Art. 16.** Each year, with reference to 30<sup>th</sup> of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.”

*Third resolution*

The financial statements at 30 June 2014 were approved and the result is a loss of EUR 181.006,72 is brought forward. There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has knowledge of the English language, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le onze juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Ilya Balashov, demeurant à 12, rue d'Esch, L-3352 Leudelange,

2. Ksenia Korneva, demeurant à 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg

Les deux associés ici représentés par Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société MTX Connect S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4, rue A. Graham Bell, L-3235 Bettembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1756 du 22 juillet 2013.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés acceptent la désignation comme gérant pour une durée indéterminée de M. Ilya Balashov, né à Kemerovo, Russie, le 3 juillet 1976, demeurant à 12, rue Eich, L-3352 Leudelange.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'exercice social de sorte que celui-ci commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'est clôturé anticipativement le 30 juin 2014, et que l'exercice suivant a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et se terminera le 30 juin 2015.

Ainsi, les associés décident de modifier les articles 15 et 16 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

« **Art. 16.** Chaque année, au 30 juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

*Troisième résolution*

Les comptes annuels au 30 juin 2014 sont approuvés et le résultat, qui est une perte de EUR 181.006,72, est reporté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33657. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108737/91.

(140129771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Luxequip Bail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.019.

L'an deux mil quatorze, le neuf juillet

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société «Luxequip Bail S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 20 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 859 du 9 octobre 2001,

immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 81.019 (la «Société»).

L'assemblée élit comme Présidente Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, laquelle se désigne comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Birckner, directeur général, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert de siège social vers L-8070 Bertrange, 5 rue des Mérovingiens.
- 2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- 3.- Divers.

(ii) Les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-8070 Bertrange, 5 rue des Mérovingiens, et modifie par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

127645

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à neuf cents (900.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, F. BIRCKNER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32350. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109685/55.

(140131614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.069.

Concerns: Merger by absorption between,

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 100.893, incorporated by a deed enacted received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on May 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 595 of June 10, 2004, which articles of association have been subsequently amended and for the last time by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on June 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1901 of July 31, 2012, hereinafter the "Absorbing Company",

and

1) Sireo Immobilienfonds No.4 Stockholm S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116.023,

2) Sireo Immobilienfonds No.4 Red Paris S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.835,

3) Sireo Immobilienfonds No.4 Paris III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 131.147,

4) Sireo Immobilienfonds No.4 Paris V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 145.069,

all together hereinafter the "Absorbed Companies",

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are hereinafter collectively referred to as the "Merging Companies".

The undersigned, Me ROGER ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, hereby certifies and agrees that:

(i) The undersigned notary is, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the competent public authority to establish a certificate in application of article 273 of the Law, which guarantees that the legal requirements of article 281 of the Law have been met.

(ii) (a) the Merging Companies have initiated a merger by absorption by which the Absorbing Company absorbs the Absorbed Companies with effect between the Merging Companies as of July 1<sup>st</sup>, 2014 (the "Merger");

(b) the common draft terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies was enacted by a deed of the undersigned notary on May 22, 2014 was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") under the number 1368 dated June 28<sup>th</sup> 2014 (the "Terms of Merger");

(c) the publication of the Terms of Merger was completed at least one month before the publication of this document;

(d) the documents referred to in Article 267 (1) of the Law, have been made available to the shareholders of the Absorbing Company at its registered office at least one month before the date hereof, as the Absorbed Companies' shareholders recognize and report;

(e) the provisions of Article 264 c) apply;

(f) the publication of the present certificate in the Mémorial C one month after the publication of the Terms of Merger in the Mémorial C, gives effect to the Merger toward third parties.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

Luxembourg, July 11<sup>th</sup>, 2014.

ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2014108908/50.

(140130019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Canterbury Square Holdings SARL", "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on November 2<sup>nd</sup>, 2000 and whose articles of association have been amended for the last time on December 15<sup>th</sup>, 2008, RCS Luxembourg, no B 78735

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Michèle Lutgen and the meeting elects as scrutineer Nicole Reding

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014

*Second resolution:*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Canterbury Square Holdings S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 2 novembre 2000. et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 15 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78735

La séance est présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Michèle Lutgen. et l'assemblée choisit comme scrutateur Nicole Reding.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 10 juillet 2014.

4.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, avec effet au 10 juillet 2014.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange »

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. LUTGEN, N. REDING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/234351. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014109241/83.

(140130933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.023.

Concerns: Merger by absorption between,

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 100.893, incorporated by a deed enacted received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on May 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 595 of June 10, 2004, which articles of association have been subsequently amended and for the last time by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on June 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1901 of July 31, 2012, hereinafter the "Absorbing Company",

and

1) Sireo Immobilienfonds No.4 Stockholm S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116.023,

2) Sireo Immobilienfonds No.4 Red Paris S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.835,

3) Sireo Immobilienfonds No.4 Paris III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 131.147,

4) Sireo Immobilienfonds No.4 Paris V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 145.069,

all together hereinafter the "Absorbed Companies",

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are hereinafter collectively referred to as the "Merging Companies".

The undersigned, Me ROGER ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, hereby certifies and agrees that:

(i) The undersigned notary is, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the competent public authority to establish a certificate in application of article 273 of the Law, which guarantees that the legal requirements of article 281 of the Law have been met.

(ii) (a) the Merging Companies have initiated a merger by absorption by which the Absorbing Company absorbs the Absorbed Companies with effect between the Merging Companies as of July 1<sup>st</sup>, 2014 (the "Merger");

(b) the common draft terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies was enacted by a deed of the undersigned notary on May 22, 2014 was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") under the number 1368 dated June 28<sup>th</sup> 2014 (the "Terms of Merger");

(c) the publication of the Terms of Merger was completed at least one month before the publication of this document;

(d) the documents referred to in Article 267 (1) of the Law, have been made available to the shareholders of the Absorbing Company at its registered office at least one month before the date hereof, as the Absorbed Companies' shareholders recognize and report;

(e) the provisions of Article 264 c) apply;

(f) the publication of the present certificate in the Mémorial C one month after the publication of the Terms of Merger in the Mémorial C, gives effect to the Merger toward third parties.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

Luxembourg, July 11<sup>th</sup>, 2014.

ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2014108910/50.

(140130022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June,

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary meeting of the shareholders of Triton Debt Opportunities S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 11 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 355 of 7 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.821 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 5.30 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Stephan Weling, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Katia Fettes, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of April of a given year and end on the thirty-first day of March of the following year.

2. To amend article 26 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the financial year contemplated above.

3. To change the date of the annual general meeting of shareholders so that it shall be held on the third Friday of August.

4. To amend article 18 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the date of the annual general meeting contemplated above.

5. Miscellaneous.

(ii) That the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to change the financial year of the Company so that it shall henceforth start on the first day of April and end on the thirty-first day of March of the following year.

The general meeting resolved that the current financial year, which started on 11 December 2013, has ended on the thirty-first day of March 2014.

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend article 26 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 26. Financial Year.** The Company’s financial year begins on the first day of April of a given year and ends on the last day of March of the following year.”

*Third resolution*

The general meeting resolved to change the date of the annual general meeting of the Company so that it shall henceforth be held on the third Friday of August.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of August at 5.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour de juin,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton Debt Opportunities S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 355 du 7 février 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.821 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire a été déclarée ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Stephan Weling, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Katia Fettes, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier jour d'avril d'une année donnée et qu'il se termine le trente-et-unième jour de mars de l'année suivante.

2. Modification de l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale envisagé ci-dessus.

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de sorte qu'elle se tiendra le troisième vendredi d'août.

4. Modification de l'article 18 des statuts de la Société afin de refléter le changement de la date de l'assemblée générale annuelle envisagée ci-dessus.

5. Divers.

(ii) Que les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir reçu une convocation et eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, et avoir renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier jour d'avril d'une année donnée et qu'il se termine le trente-et-unième jour de mars de l'année suivante.

L'assemblée générale a également décidé que l'exercice social en cours qui a commencé le 11 décembre 2014 s'est terminé le trente-et-un mars 2014.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 26 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour d'avril de chaque année et s'achève le dernier jour de mars de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier la date de l'assemblée générale de la Société de sorte qu'elle se tiendra le troisième vendredi d'août.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi d'août à 17:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 17.45 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, S. Weling, K. Fettes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> juillet 2014. REM/2014/1417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108988/148.

(140130436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.405.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of July,

Before Maître Jacques Castel, notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of the company FIDESSA BUSINESS SERVICES S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B number 120405, incorporated by a notarial deed of Maître Gérard Lecuit on September 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2224 of November 28, 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on October 18, 2007 published in Memorial C number 2725 of November 27, 2007.

THERE APPEARED:

Inventa (Luxembourg) S.A., a private limited liability company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, registered with the Registre de Commerce of Luxembourg under number B 57196 (the Sole Partner),

Hereby represented by John Dercksen, Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on July 14, 2014.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Partner, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I.- The Sole Partner holds 100% of the corporate units in the Company, and that the meeting is thus validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda as set out below:

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by the amount of five thousand Euros (EUR 5,000.-) so as to bring it from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) by

the issuance of two hundred (200) new corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription and payment of the two hundred (200) newly issued corporate units of the Company by the Sole Partner, together with a share premium of four hundred forty six thousand three hundred seventy two Euros (EUR 446,372.-) by a contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of four hundred fifty one thousand three hundred seventy two Euros (EUR 451,372.-), recorded as a loan in the accounts of the Company;

3) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

4) Miscellaneous.

III.- That the Sole Partner has taken the following resolutions:

#### *First Resolution*

The Sole Partner resolves to increase the corporate capital of the Company by the amount of five thousand Euros (EUR 5,000.-) so as to bring it from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) by the issuance of two hundred (200) new corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), each having the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Second Resolution*

The Sole Partner resolves to issue two hundred (200) new corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and payment*

The Sole Partner, represented by Mr. John Dercksen, previously named, declares to subscribe to the two hundred (200) newly issued corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Partner against the Company in an aggregate amount of four hundred fifty one thousand three hundred seventy two Euros (EUR 451,372.-), recorded as debts in the accounts of the Company (the “Receivable”), together with a share premium of four hundred forty six thousand three hundred seventy two Euros (EUR 446,372.-);

It results from a report signed by the Management of the Company and the Management of the Sole Partner that the global value of the claim contributed in kind corresponds at least to the number and the par value, of the two hundred (200) corporate units to be issued in counterpart, together with the share premium, i.e. for the total amount of four hundred fifty one thousand three hundred seventy two Euros (EUR 451,372.-),

The said report, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Third Resolution*

The Sole Partner resolves the subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

“The Company’s corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L’an deux mille quatorze, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Jacques Castel, Notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société FIDESSA BUSINESS SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, R.C. Luxembourg section B numéro 120405, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Gérard Lecuit le 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2224 du 28 novembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Joseph Elvinger du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2725 du 27 novembre 2007.

#### A COMPARU:

Inventa (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 57196 (l'Associé Unique),

Dûment représentée par John Dercksen, Gérant, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique détient 100% des parts sociales dans la Société, et que l'Assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points visés dans l'ordre du jour comme déterminé ci-dessous;

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-mille Euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cent (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, au montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de deux cent (200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2) Souscription et paiement des deux cent (200) parts sociales nouvellement émises de la Société, par l'Associé Unique, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent quarante six mille trois cent soixante-douze Euros (EUR 446.372,-) par un apport en nature d'une créance d'un montant total de quatre cent cinquante et un mille trois cent soixante-douze Euros (EUR 451.372.-), enregistrée en tant que prêt dans les comptes de la Société;

3) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

4) Divers

III.- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cent (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, au montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre deux cent (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique, représenté par M. John Dercksen, prénommé, déclare souscrire les deux cent (200) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) lequel déclare libérer ces parts sociales par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et payable immédiatement qu'à l'Associé Unique à l'encontre de la Société d'un montant total de trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 380.000,-), enregistrée en tant que créance dans les comptes de la Société («Créance»), ensemble avec une prime d'émission quatre cent quarante six mille trois cent soixante-douze Euros (EUR 446.372,-);

Il résulte d'un rapport signé par le Management de la Société et le Management de l'Associé Unique que la valeur globale de la Créance apportée en nature correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des deux cent parts sociales à émettre en contrepartie, ensemble avec la prime d'émission, i.e. pour le montant total de quatre cent cinquante et un mille trois cent soixante-douze Euros (EUR 451.372.-).

Le rapport susmentionné, après avoir été signé «ne varietur» par le notaire soussigné, restera annexé au présent procès-verbal et sera soumis ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

### Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J. DERCKSEN, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2014. Relation: GRE/2014/2829. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 23 juillet 2014.

J. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2014109394/159.

(140130768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

### « MaVetLou », Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 3b, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 188.888.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### A COMPARU

Madame Marie-Louise BLASEN, médecin-vétérinaire, née à Luxembourg, le 27 juin 1980, demeurant à L-9188 Vichten, 3b rue de la Chapelle,

ci-après désignée le «Comparant».

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un cabinet de médecine vétérinaire et l'achat-vente de produits et de médicaments y relatifs.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prendra la dénomination «MaVetLou».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Vichten.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

L'associé unique ou les associés en assemblée générale fixent les pouvoirs du ou des gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites comme suit:

- Marie-Louise BLASEN, pré-qualifiée .....	100 parts
TOTAL .....	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

*Frais*

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

*Avertissement*

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant unique suivant et ce, pour une durée indéterminée: Madame Marie-Louise BLASEN, préqualifiée.

2. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3. L'adresse de la Société est fixée à L-9188 Vichten, 3b rue de la Chapelle.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. BLASEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2014. Relation: MER/2014/1537. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur ff. (signé): E.WEBER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 24 juillet 2014

Référence de publication: 2014109701/107.

(140131965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**NC<sup>2</sup> Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.653.

Lors de résolutions adoptées par les gérants de la Société en date du 27 juin 2014, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 151 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108770/13.

(140129851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.396.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July,

before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its re-

gistered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 187.396, and incorporated on May 12, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 178.144 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment of the name of the Company from "OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l." to "OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company to take into consideration the name change adopted under item 2. hereabove; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the name of the Company from "OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l." to "OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l.".

*Third resolution*

The Meeting resolves to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).”

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 950.-.

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet,

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.396, et constituée le 12 mai 2014 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

#### A COMPARU

OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.144 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l.» en «OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l.»;
3. Modification subséquente de l'article 1. des statuts de la Société afin de prendre en compte la modification de la dénomination sociale adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «OCM Luxembourg EPF III Retirement Renting Holdings S.à r.l.» en «OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l.».

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg EPF III Adent S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ EUR 950,-.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014109789/123.

(140131313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**NTP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.272.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 8 juillet 2014, que les deux associés de la Société, STRB Investments I S.à r.l. (750 parts sociales) et Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l. (750 parts sociales), ont transféré la totalité leurs parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- CCP HOLDING LTD, une private limited Company, constituée et régie selon les lois des Îles Vierges britanniques, immatriculée au Registre de Commerce des Îles Vierges britanniques, sous le numéro 1817563, ayant son siège social à l'adresse suivante: Pasea Estate, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques.

En conséquence, la totalité des 1.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par l'associé unique CCP HOLDING LTD.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 juillet 2014*

En date du 8 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Julien DIDIERJEAN, de son mandat de gérant avec effet au 8 juillet 2014;
- d'accepter la démission de Monsieur Andrew BERNHARDT, de son mandat de gérant avec effet au 8 juillet 2014;
- de nommer Madame Anna-Kreeta RANTAMAA, née le 5 août 1981 à Suomi, Finlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25 C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Sigthor SIGMARSSON, né le 15 juillet 1971 à Hafnarfjörður, Islande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 7, Odinsgata, 101 Reykjavik, Islande, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Anna-Kreeta RANTAMAA, gérant
- Sigthor SIGMARSSON, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

NTP II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014109783/33.

(140131250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Novacap Asset Management S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.965 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 825 du 9 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le même notaire le 18 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2480 du 7 octobre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Dubois, demeurant à Luxembourg qui sera également scrutateur de l'assemblée.

Le président nomme comme secrétaire Patricia Geraci, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée par des procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.040 (mille quarante) actions actuellement émises, l'intégralité des actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés renoncent à ce qu'il soit justifié à leur égard de l'envoi de la convocation afférente à la présente assemblée générale, se considérant valablement convoqués.

Par conséquent, l'assemblée est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.040.000,- (un million quarante mille euros) à EUR 1.540.000,- (un million cinq cent quarante mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription totale par un nouvel actionnaire et libération intégrale en numéraire.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) le capital social actuellement fixé à EUR 1.040.000,- (un million quarante mille euros) pour le porter à EUR 1.540.000,- (un million cinq cent quarante mille euros) par la création et l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription*

Les actionnaires ont tous renoncé à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription relatif à l'émission des actions nouvelles dans le cadre de la présente augmentation de capital envisagée.

Les 500 (cinq cents) nouvelles actions sont toutes souscrites par un nouvel actionnaire, Monsieur Patrick SOLVAY, né le 17 juillet 1958 à Saint Etienne, demeurant à B-6830 Bouillon, 1, Les Amerois, qui, représenté en vertu d'une procuration ci-annexée par Madame Sandrine DUBOIS prédésignée, intervient aux présentes pour confirmer cette souscription.

#### *Libération*

Les 500 (cinq cents) nouvelles actions ont toutes été intégralement libérées en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat bancaire portant sur EUR 500.000,- (cinq cent mille euros).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.540.000,- (un million cinq cent quarante mille euros), représenté par 1.540 (mille cinq cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille Euros (2.000.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du bureau, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits membres du bureau ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DUBOIS, P. GERACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30616. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109769/71.

(140131248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**VQ Energy One S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 186.211.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2014 lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société*

- L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la démission de M Lorenzo Raffaghello en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société M. Fabrice Huberty, employé privé, né le 21 juillet 1970 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VQ Energy One S.C.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014111074/17.

(140132876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Rio Dois Irmaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.865.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Rio Dois Irmaos LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain (Limited Liability Company) ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle County), Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Secretary of State de l'état du Delaware sous le numéro 5223027,

ici représentée par Monsieur Franz DUCLOS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, pré-qualifiée, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de constituer une société à responsabilité limitée et de documenter comme suit les statuts de cette société à responsabilité limitée:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Rio Dois Irmaos S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société sera également régie par le Code français des Courses au Galop et notamment son article 12 quarto.

Enfin, les associés de la Société s'engagent à se soumettre personnellement à toutes les dispositions du Code français des Courses au Galop.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut ouvrir des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société peut acquérir, gérer, développer et céder des biens immobiliers à Luxembourg et à l'étranger.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les parts sociales de la Société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs parts sociales.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs parts sociales sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces parts sociales doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces parts sociales à l'égard de la société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces parts sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Toute cession de parts sociales doit faire l'objet d'un agrément ou d'une ratification par Messieurs les Commissaires de France Galop. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux dispositions du Code français des Courses au Galop.

Tout nouvel associé, ayant droit ou héritier devra, en outre, faire l'objet d'un agrément ou d'une ratification par Messieurs les Commissaires de France Galop.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de deux catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Le conseil de gérance sera composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Dans tous les actes administratifs, dans le cadre d'enquêtes ouvertes par les Commissaires de France Galop sur les incidents de course, faits ou actes dans lesquels interviennent des chevaux appartenant à la Société, conformément aux termes de l'article 11 du Code des Courses au Galop qui définit la notion de propriétaire, seuls les gérants représentent la Société devant les Commissaires de France Galop.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 7.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant 2/3 du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 11.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 12.** La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas d'associé unique, par décision de celui-ci.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, Rio Dois Irmaos LLC, prénommée et dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales est entièrement libérée par versement en espèces de sorte que la somme de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cents Euros (EUR 2.100.-).

##### *Décisions de l'associé unique*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
2. La personne suivante est nommée gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Franz Duclos, résidant professionnellement à 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Philippe Jousset, résidant professionnellement à 29, rue Chevert, 75007 Paris, France.
  - Madame Marcela Vilas Boas, résidant professionnellement à 341/604 Avenida Ataulfo de Paiva, 22440-032 Rio de Janeiro, Brésil.
4. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, Forum Royal, 25c, Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Duclos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33452. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109882/151.

(140130775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RB Holdings (Luxembourg) SARL", "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on September 24<sup>th</sup>, 1999 and whose articles of association have been amended for the last time on December 19<sup>th</sup>, 2013, RCS Luxembourg, no B 71609

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Michèle Lutgen and the meeting elects as scrutineer Nicole Reding.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

*Second resolution:*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «RB Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 24 septembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 19 décembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71609

La séance est présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Michèle Lutgen. et l'assemblée choisit comme scrutateur Nicole Reding

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 10 juillet 2014.

4.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie avec effet au 10 juillet 2014.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. LUTGEN, N. REDING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34352. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014109892/82.

(140130986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Serenitude S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 188.871.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le neuf juillet,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Roselyne CHENILYER, employée privée, née à Troyes (France) le 9 avril 1960, demeurant à F-57000 Metz (France), 4C, rue de la Pierre Hardie.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SERENITUDE S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Ehlerange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers: toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €), représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière, la Société sera exclusivement liée par la seule signature de cette personne.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale.**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices.**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation.**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale.**

**Art. 21.** La loi modifiée du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 30 mars 2015.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et paiement.*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Madame Roselyne CHENILYER, prénommée, trois mille cent actions, 3100.

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatations.*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents (1.300.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

1.- Madame Roselyne CHENILYER, employée privée, né à Troyes (France) le 9 avril 1960, demeurant à F-57000 Metz (France), 4C, rue de la Pierre Hardie;

2.- Monsieur Claude Albert NIERENBERGER, employé privé, né à Colmar (France) le 29 avril 1955, demeurant à F-57245 Peltre (France), 22, rue du Petit Canton

3.- Monsieur Benjamin LETZELTER, employé privé, né à Nancy (France) le 27 octobre 1994, demeurant à F- 57340 Baronville (France), 4, rue de l'Abbé François.

Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Madame Roselyne CHENILYER, employée privée, né à Troyes (France) le 9 avril 1960, demeurant à F-57000 Metz (France), 4C, rue de la Pierre Hardie;

La Société est exclusivement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

*Deuxième résolution.*

Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Thierry Michel Nicolas GRUN, né le 6 décembre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

*Troisième résolution.*

Le siège social de la Société est établi à L- 4384 Ehlerange, Zare Ouest.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. CHENILYER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014109972/206.

(140130719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelage, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Reigate Square Holdings SARL", "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on

October 24<sup>th</sup>, 2000 and whose articles of association have been amended for the last time on December 17<sup>th</sup>, 2010, RCS Luxembourg, no B 78504.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoï, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Michèle Lutgen and the meeting elects as scrutineer Nicole Reding

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution:*

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

#### *Second resolution:*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Reigate Square Holdings S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 24 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 17 décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78504

La séance est présidée par Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Michèle Lutgen et l'assemblée choisit comme scrutateur Nicole Reding.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 10 juillet 2014.

4.-Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie avec effet au 10 juillet 2014.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. LUTGEN, N. REDING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34354. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Référence de publication: 2014109908/83.

(140131344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.416.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Reckitt Benckiser Investments (No 8) SARL", "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on July 15<sup>th</sup>, 2010 and whose articles of association have been amended for the last time on January 31<sup>st</sup>, 2012, RCS Luxembourg, no B 154416 The meeting is presided by Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Michèle Lutgen and the meeting elects as scrutineer Nicole Reding

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

*Second resolution:*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Reckitt Benckiser Investments (No 8) S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 15 juillet 2010 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 31 janvier 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154416

La séance est présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Michèle Lutgen et l'assemblée choisit comme scrutateur Nicole Reding

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 10 juillet 2014.

4.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie avec effet au 10 juillet 2014.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. LUTGEN, N. REDING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34350. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014109898/83.

(140130875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.231.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Reckitt Benckiser Investments (No 1) SARL", "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on November 22, 2004 and whose articles of association have been amended for the last time on November 14<sup>th</sup>, 2007, RCS Luxembourg, no B 104231.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Michèle Lutgen and the meeting elects as scrutineer Nicole Reding.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

*Second resolution:*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 22 novembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 14 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104231

La séance est présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Michèle Lutgen et l'assemblée choisit comme scrutateur Nicole Reding.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 10 juillet 2014.

4.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie avec effet au 10 juillet 2014.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange »

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. LUTGEN, N. REDING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34356. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014109900/83.

(140131642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Reckitt Benckiser Investments (No 2) SARL", "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on November 22, 2004 and whose articles of association have been amended for the last time on October 27, 2010, RCS Luxembourg, no B 104232

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Michèle Lutgen and the meeting elects as scrutineer Nicole Reding

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as of July 10<sup>th</sup>, 2014.

*Second resolution:*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 22 novembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 27 octobre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104232

La séance est présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Michèle Lutgen et l'assemblée choisit comme scrutateur Nicole Reding

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 10 juillet 2014.

4.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

127676

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie avec effet au 10 juillet 2014

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. LUTGEN, N. REDING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34357. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014109902/83.

(140131675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**VC SolEs Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.230.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-second day of July.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

Voigt & Coll. GmbH, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at 18, Kaistr., D-40221 Düsseldorf, Germany registered with the commercial register Düsseldorf under number HRB 47897, here represented by Mr Danny MAJOR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of VC SolEs Invest S.à r.l., (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155230, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaffer, notary residing in Luxembourg, on 26 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2192 on 15 October 2010. The articles of association of the Company have been amended the last time on 13 December 2013 and were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 592 on 6 March 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company and as a consequence, to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** “The purpose of the Company is the administration and management of VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, including any compartments thereof that may be created from time to time, and to act as its general partner and statutory manager with unlimited liability.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful or necessary for the accomplishment of its object.”

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Es folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre Zweitausendundvierzehn, den zweiundzwanzigsten Tag des Monats Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

#### IST ERSCIENEN

Voigt & Coll. GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet in Deutschland, mit Gesellschaftssitz in 18, Kaistr., D-40221 Düsseldorf, Deutschland und eingetragen im Handelsregister Düsseldorf unter Nummer HRB 47897, hier rechtmäßig vertreten durch Herr Danny MAJOR, Jurist mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch den für die Erschienene Bevollmächtigten der hier vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der VC SolEs Invest S.à r.l., (nachstehend, die "Gesellschaft") eine société à responsabilité limitée gegründet in Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 155230, wirksam gegründet am 26. August 2010 gemäß notarieller Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2192 am 15. Oktober 2010 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 8. Januar 2014 abgeändert und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 592 vom 6. März 2014 veröffentlicht.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentiert, ersucht den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Einziger Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Zweck der Gesellschaft zu ändern und als Konsequenz, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, welcher fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 2** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und das Management von VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, einschließlich jeglicher Teilfonds davon, die mitunter aufgesetzt werden, sowie als deren unbeschränkt haftender Komplementär und vertretungsberechtigter Geschäftsführer aufzutreten.

Die Gesellschaft darf weder einer gewerblichen Tätigkeit nachgehen noch Handelsniederlassungen unterhalten, die der Öffentlichkeit zugänglich sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks dienlichen oder notwendigen Handlungen vorzunehmen.“

#### *Kostenschätzung*

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft getragen werden oder die der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden sollen in Verbindung mit der Kapitalerhöhung, betragen schätzungsweise eintausend Euro (EUR 1.000.-).

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. MAJOR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9388. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 24 Juli 2014.

Référence de publication: 2014110084/90.

(140130661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Nucléo Sporting Differdange a.s.b.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 58, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg F 10.040.

—  
STATUTS

**Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée «NÚCLEO SPORTING DIFFERDANGE a.s.b.l.».

**Art. 2.** Le siège social de l'association est au 58, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange.

**Art. 3.** La durée est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour but:

- La pratique sportive
- Activités récréatives
- Activités socio-culturelles

**Administration: Comité & Membres**

**Art. 5.** L'association est administrée par un comité composé de 4 membres au moins et de 3 membres au plus, dont les fonctions suivantes:

- un président;
- un vice-président;
- un secrétaire;
- un trésorier;
- des membres.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale. Les candidatures relatives doivent parvenir au président ou au secrétaire avant le début de l'assemblée.

La durée du mandat des membres du comité est de 4 années. Les membres sortants sont rééligibles.

Le renouvellement du comité se fait à moitié chaque année.

Le président et le secrétaire étant cependant de suite en fonction pour une durée de deux ans, le vice-président et le trésorier par contre pour une année. En cas de la réélection de ces quatre postes au sein du comité, leur mandat est chaque fois d'une durée de deux ans.

Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. Les membres du comité procèdent à la répartition des charges au sein du comité.

En cas de vacance de poste au cours de l'année, le comité peut provisoirement coopter un nouveau membre, qui devra alors être confirmé à ce poste par la prochaine assemblée générale.

**Art. 6.** Le comité dirige l'association dans le cadre des dispositions statutaires ainsi que des dispositions prises par l'assemblée générale.

Il se réunit aussi souvent que les affaires courantes et la gestion de l'association l'exigent sur convocation par le secrétaire à la demande du président ou de trois membres au moins qui doivent alors présenter un ordre du jour.

Le comité est compétent pour tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts.

**Art. 7.** Le président dirige les séances du comité et les assemblées générales.

En cas d'empêchement du président, le vice-président remplit ces fonctions, et en cas d'empêchement du vice-président, le plus ancien membre du comité (en cas de même ancienneté pour deux ou plusieurs membres ce sera le plus âgé) assumera cette tâche.

**Art. 8.** Les activités du comité ainsi que des membres de l'association sont réalisés à titre honorifique et ne donnent lieu à aucune indemnité.

**Art. 9.** Est admissible comme membre, toute personne qui en manifeste la volonté, qui est prête à observer les présents statuts et qui est agréée par le comité. Par décision du comité, l'admission pourrait être constatée éventuellement par la remise d'une carte de membre.

**Art. 10.** La valeur de la carte de membre annuelle sera fixée par l'assemblée générale sur proposition du comité.

**Art. 11.** La qualité de membre se perd par:

- sa démission;
- le non-paiement de la carte de membre dans le délai de trois mois;
- l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour des motifs graves.

Dans ce dernier cas, l'assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix, après que l'intéressé ait eu l'occasion de donner ses explications. Le comité peut prononcer la suspension temporaire avec effet immédiat, dans l'attente de la décision de l'assemblée générale.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des montants versés.

Les membres du comité absents sans excuse à plus de trois réunions consécutives sont considérés comme démissionnaires.

### **L'Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale est l'organe compétent pour:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du comité;
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- l'exclusion d'un membre de l'association;
- la dissolution de l'association;
- la nomination de réviseurs de caisse.

**Art. 13.** L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation écrite adressée au plus tard 7 jours à l'avance. L'ordre du jour y doit être joint.

**Art. 14.** Le comité peut convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire, et elle doit le faire lorsque 1/3 des membres en font la demande motivée par écrit. Dans ce dernier cas, seul les points ayant provoqué la réunion figurent à l'ordre du jour.

**Art. 15.** Tous les membres disposent du droit de vote à l'assemblée générale et les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où les présents statuts stipulent autrement.

**Art. 16.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est clairement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit la moitié des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité de la moitié des voix.

Si la moitié des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourrait être convoquée, qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents. Toutefois, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 17.** La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que lors d'une assemblée générale extraordinaire. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des membres présents.

En cas de dissolution, l'actif net de l'association sera versé à l'office social de la commune de Differdange.

### **Le financement**

**Art. 18.** Les ressources financières proviennent:

- des cartes de membres;
- des subsides et subventions;
- des produits des fêtes et manifestations diverses organisées par l'association;
- des dons.

**Art. 19.** La gestion des fonds est contrôlée par deux réviseurs de caisse, non-membres du comité, approuvés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 20.** Ont droit d'engager valablement l'association sur la base de signatures conjointes: le président, le vice-président, le secrétaire ainsi que le trésorier.

La signature du trésorier doit figurer sur chaque document de toute opération bancaire.

### **Divers**

**Art. 21.** Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constituante du 4/06/2014. Ils entreront en vigueur après leur acceptation par le conseil communal de Differdange.

*Les membres fondateurs:*

- Gonçalves José 58, avenue de la Liberté L-4601 Differdange

- Ferreira Rafael 1, rue St. Jean L-4153 Esch/Alzette  
- Centeno Marcio 41, rue Pierre Krier L-4604 Differdange  
Differdange, le 4 juin 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014110126/104.

(140130569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Opaline Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 53.437.

Le Bilan au 31.03.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108791/10.

(140129511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.969.

Le Bilan consolidé au 31 Mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 309 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.  
Super-Max Luxembourg S.à.r.l.  
Johannes L. de Zwart  
Gérant

Référence de publication: 2014108925/14.

(140129149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**SECOND INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 188.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 23 juillet 2014.

*Pour la société*  
Me Martine DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2014108934/13.

(140129287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Safety Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.837.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 168.602.

Les comptes annuels pour la période du 3 avril 2012 (date de constitution) au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108892/11.

(140129990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---